

**OBJET : MARCHE D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION THERMIQUE
 AVENANT N°1 AU LOT N°1 : Chaudières Murales et ra monage dans les logements collectifs**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 à ce marché,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers », s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire a signer l'avenant n° 1 au marché, passé avec la Société Idex Energie pour les prestations citées en objet.

Cet avenant sanctionne le remplacement de l'indice PSD (supprimé) figurant dans la formule de révision définie dans les pièces constitutives du marché cité en objet, par l'indice FSD2

le Maire,